

Dossier inscription 2023-2024

Madame, Monsieur,

Votre candidature a été acceptée par l'équipe pédagogique et vous vous inscrivez en formation Continue à l'UFR Simone Veil Santé.

Votre inscription se fera en ligne :

1- L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN LIGNE : A réception du mail d'autorisation d'inscription, vous pourrez effectuer votre inscription administrative en ligne et régler vos DNI (Droits Nationaux d'Inscription).
Attention : le paiement de ces frais est obligatoire pour valider votre inscription.

1 BIS- LES PIECES JUSTIFICATIVES à télécharger en ligne au format PDF suite à votre inscription administrative (liste non exhaustive) :

- La copie de votre pièce d'identité ou de votre carte de séjour en cours de validité (pour les stagiaires hors union européenne)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Un justificatif 2023-2024 attestant de votre statut, si vous bénéficiez d'un tarif dérogatoire (carte étudiant, certificat de scolarité, convention F.F.I., etc)
- La copie de votre dernier diplôme ou du diplôme permettant votre inscription à la formation visée et sa traduction officielle le cas échéant.
- Un document comportant votre numéro INE (relevé de notes du bac, ancienne carte étudiante...)

2- LE CONTRAT (si vous financez vous-même la formation) : après vérification de votre dossier par nos services, nous vous enverrons votre contrat et le RIB de l'Université. Après avoir procédé au règlement de la formation, vous devrez nous renvoyer votre contrat signé et la preuve de votre virement

2BIS - LA CONVENTION (si votre employeur finance votre formation) : après vérification de votre dossier par nos services, nous enverrons à votre employeur votre convention qu'il devra nous renvoyer après signature.

3- LE COMPTE SESAME : une fois votre inscription terminée, vous devez créer votre compte accès à votre Sésame pour accéder aux ressources numériques de l'Université (Bibliothèque Universitaire, certificat de scolarité, quittance...)

Tout au long de ces étapes, vous serez en contact avec une assistante de formation continue dédiée qui pourra répondre à toutes vos questions d'ordre administratif. (Votre contact en page suivante.) En revanche, pour tout ce qui concerne le déroulé des cours, nous vous remercions de vous adresser à l'équipe pédagogique de votre formation directement, qui sera plus à même de vous répondre.

Nous restons à votre disposition et vous souhaitons la bienvenue au sein de l'U.V.S.Q.

L'équipe de la Formation Continue de l'UFR Simone Veil Santé.

FORMATION CHOISIE (A COCHER) :

LES DIPLOMES UNIVERSITAIRES :

- D.U. Accès vasculaires échoguidés ¹
- D.U. Adaptation de lentilles de contact ³
- D.U. Développement cognitif : aspects fondamentaux pathologies et traitements ¹
- D.U. Gynécologie préventive et contraceptive ⁴
- D.U. Hypnoanalgésie ¹
- D.U. Infertilité et procréation médicalement assistée ³
- D.U. Infirmier soins critiques et réanimation ¹
- D.U. Médecine des bactéries hautement résistantes émergentes et bactéries multirésistantes aux antibiotiques ¹
- D.U. Obstétrique et Périnatalité en Médecine d'Urgence ⁴
- D.U. Pathologie Mammaire ¹
- D.U. Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance ³
- D.U. Ostéo-Archéologie, anthropologie médicale et médico-légale ¹

LES DIPLOMES INTER-UNIVERSITAIRES :

- D.I.U. Accompagnement, soins et santé des personnes transgenre ²
- D.I.U. Actes de dermatologie esthétique : règles de l'art et vigilance ⁴
- D.I.U. Arthroscopie ¹
- D.I.U. Cancérologie Digestive ⁴
- D.I.U. Chirurgie de la verge et de reconstruction uro-génitale ²
- D.I.U. Chirurgie de l'épaule et du coude ²
- D.I.U. Chirurgie du Pied et de la Cheville ²
- D.I.U. Civilo-militaire de Médecine Subaquatique et Hyperbare ¹ :
 - Modules 1 & 2 : Certificat de compétence « Médecin compétent en Médecine de Plongée »
 - Modules 3 & 4 : Certificat de compétence « Médecin compétent en Médecine Hyperbare »
 - Module 4 : Certificat de compétence « Opérateur caisson Personnel Infirmier »
 - Modules 1 à 4 : Diplôme Inter-Universitaire Civilo-Militaire de Médecine Subaquatique et Hyperbare
- D.I.U. Dermatologie Chirurgicale ⁴
- D.I.U. Européen et nutrition clinique et métabolisme ⁴
- D.I.U. Evaluation des Traumatisés Crâniens ³
- D.I.U. Facteurs humains et gestion des risques en santé ³
- D.I.U. Imagerie des pathologies neuromusculaires ¹
- D.I.U. Infections Ostéo-Articulaires (I.O.A.) ²
- D.I.U. Laryngo-phoniatrie ⁴
- D.I.U. Médecine de la personne âgée ³
- D.I.U. Médecine de rééducation ²
- D.I.U. Neuroréanimation ¹
- D.I.U. OCT en Ophtalmologie ³
- D.I.U. Parasports ²
- D.I.U. Pathologies du Football ⁴
- D.I.U. Pathologie du Rugby ⁴
- D.I.U. Pédiatrie de maternité ¹
- D.I.U. Pelvipérinéologie de la femme ⁴
- D.I.U. Positionnement et mobilité de la personne en fauteuil roulant ²
- D.I.U. Prise en charge et traitement des maladies neuromusculaires ²
- D.I.U. Prise en charge des grossesses à haut risque et médecine maternelle ⁴
- D.I.U. Réhabilitation Psycho-sociale ⁴
- D.I.U. Sécurité des patients en établissement de santé et risques associés aux soins ⁴
- D.I.U. Stratégies Thérapeutiques en Pathologie Infectieuse (S.T.P.P.I.) ²
- D.I.U. Traitements endovasculaires de l'artériopathie oblitérante des membres inférieurs ¹
- D.I.U. Techniques Ultrasoniques en anesthésie et réanimation - Module cœur (T.U.S.A.R.) ⁴
- D.I.U. Traumatismes craniocérébraux, aspects médicaux et sociaux ³

AUTRES DIPLOMES :

- Capacité Evaluation et traitement de la douleur ²
- Passerelles ²
- Master 1 I.P.A ²
- Master 2 I.P.A ²
 - Psychiatrie santé mentale
 - Urgences
- Master 2 C.E.D.S ²
- Master 2 handicap neurologique ²
- Pathologies chroniques stabilisées
- Néphrologie dialyse et transplantation rénale

Votre contact :

1- Laurie Cotard laurie.cotard@uvsq.fr / 01.70.42.92.73

3- Agnès Lavigne agnes.lavigne@uvsq.fr / 01.70.42.92.63

2- Morgane Deschamps morgane.deschamps@uvsq.fr / 01.70.42.92.93

4- Anne Mac Leod anne.mac-leod@uvsq.fr / 01.70.42.94.84

DOSSIER D'INSCRIPTION EN D.U., D.I.U. ET CAPACITE SANTE – 2023-2024

Tous les champs sont à renseigner obligatoirement.

Le dossier et les pièces justificatives sont à télécharger en format PDF (sauf photo d'identité au format jpeg), lors de votre inscription administrative en ligne.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Madame/ Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Né(e) le : / / à

Nationalité :

Téléphone : Mail :

Adresse :

Code postal : Ville :

BACCALAUREAT & ETUDES SECONDAIRES

Avez-vous déjà été étudiant(e) ou stagiaire à l'UVSQ ?

Oui :

Numéro étudiant.....(8 chiffres)

Non :

Série du baccalauréat : Année d'obtention :

Ville : Pays :

Numéro INE (pour les étudiants ayant obtenu leur bac en France après 1995 – 10 chiffres + 1 lettre) :

.....

Diplôme permettant l'inscription à la formation :

.....

SITUATION ACTUELLE

Vous êtes :

Etudiant ou Interne Demandeur d'emploi Salarié du public Salarié du privé

Profession libérale de santé Particulier sans activité professionnelle et non-inscrit à Pôle Emploi

Autre :

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Vous êtes :

Ouvrier Employé Profession intermédiaire (dont technicien) Cadre

Profession libérale et assimilée Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise

Autre : personne sans activité professionnelle

FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR VOUS-MÊME

Vous financez vous-même la formation.

- En une seule fois, à la signature du contrat
- En plusieurs fois : 30 % à la signature du contrat puis les 70% restant en 3 échéances mensuelles

Nota bene :

- Les stagiaires bénéficiant d'un tarif spécifique doivent joindre impérativement un justificatif à leur dossier d'inscription
- Les stagiaires qui ne bénéficient d'aucune prise en charge du coût de formation par un tiers financeur s'acquittent du tarif « Formation continue non financée » et ne pourront en aucun cas, demander a posteriori à l'UVSQ de produire des justificatifs relatifs à une prise en charge (attestation de présence, etc...)

Vous demanderez la subrogation du paiement par un organisme financeur.

Nom de l'organisme financeur :

Adresse :

Contact :

Mail : Téléphone :

TVA Intercommunautaire : SIRET :

Montant pris en charge par le financeur :

Montant restant à la charge du stagiaire :

Nota bene :

- *Les stagiaires qui bénéficient d'une prise en charge par un tiers financeur (FIF-PL, OPACIF...) s'acquittent du tarif « formation continue financée ».*
- *Les modalités de règlement seront celles définies par l'organisme financeur*
- *Si l'organisme financeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé, en fin de formation, au stagiaire.*
- *La notification officielle de prise en charge, totale ou partielle, du coût de la formation devra être envoyée à l'UVSQ au moins un mois avant la fin de la formation. Si l'UVSQ n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'organisme financeur un mois avant la fin des enseignements, la facture de l'intégralité du coût de la formation sera adressée au stagiaire. Le remboursement sera à réclamer par le stagiaire à l'organisme financeur.*

Droits nationaux d'inscription

Les Droits Nationaux d'Inscription sont annuels et leur montant est fixé en juillet de chaque année pour l'année universitaire suivante. Ils doivent être réglés lors de votre inscription administrative en ligne, par carte bancaire. Une attestation de paiement sera disponible sur votre espace numérique, jusqu'au 1^{er} mars.

DATE

SIGNATURE

FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR VOTRE EMPLOYEUR (A remplir par ses soins)

Nom de l'Employeur :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Représenté par :
 En qualité de :
 E-mail : Téléphone :
 TVA Intercommunautaire : N°SIRET :
 Adresse de facturation si différente :
 .
 Code postal : Ville :

Paiement de la formation sans subrogation

Précisez l'échéancier de paiement des frais de formation Les tarifs figurent sur la fiche de la formation :

- Paiement effectué en une seule fois : montant € - Date :
- Paiement échelonné : Échéance 1 : montant € - Date :
 Échéance 2 : montant € - Date :
 Échéance 3 : montant € - Date :

Attention : Un numéro d'engagement juridique ou un bon de commande vous sera obligatoirement demandé à la signature de la convention.

Subrogation de paiement demandée par l'employeur auprès de son OPCA

Nom de l'OPCA :
 Adresse :
 Contact :
 E-mail : Téléphone :
 TVA Intercommunautaire :
 N°SIRET :
 Montant pris en charge par l'OPCA € Montant restant à la charge de l'employeur. €

Nota bene :

- Les modalités de paiement de la somme prise en charge par l'OPCA sont celles spécifiées par lui.
- Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé, en fin de formation, à l'employeur.
- La notification officielle de prise en charge, totale ou partielle, du coût de la formation devra être envoyée à l'U.V.S.Q. au moins un mois avant la fin de la formation. Sans l'accord de prise en charge, la facture de l'intégralité du coût de la formation sera adressée à l'employeur. Le remboursement sera à réclamer par l'employeur à l'OPCA.

Droits nationaux d'inscription

Les Droits Nationaux d'Inscription sont annuels. Leur montant est fixé au mois de juillet pour l'année universitaire suivante.

Prise en charge :

- Par l'employeur, lors du paiement de la formation (lors de la 1^{ère} échéance si le paiement est fait en plusieurs fois)
 Par le stagiaire, lors de son inscription en ligne

DATE

SIGNATURE ET CACHET DE L'EMPLOYEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

Je soussigné(e),

.....

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur le présent formulaire sont exacts et sincères.

J'ai bien noté qu'en l'absence de déclaration de prise en charge du coût de la formation par un tiers financeur je ne pourrai demander ultérieurement à l'organisme de formation de renseigner des justificatifs relatifs à une prise en charge (attestation de présence etc...).

J'ai bien noté qu'en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers financeur ultérieurement à cette déclaration, je devrai m'acquitter du différentiel du coût de formation.

Fait à :

Le :

Signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende" (code pénal art.441-6).